



4^{èmes} Rencontres nationales des CFT
8, 9 et 10 février 2012
Collioure (Pyrénées-Orientales)

CHARTES FORESTIERES DE TERRITOIRE

Elus :
*quelle responsabilité dans la mise en œuvre
d'actions territoriales ?*

Actes des Rencontres

Le Réseau des CFT bénéficie du soutien de :



Ces Rencontres sont organisées en partenariat avec :



Le Haut-Languedoc
(CFT Haut-Languedoc / PNR Haut-Languedoc /
CC Montagne du Haut-Languedoc)

*Une dynamique
public-privé exemplaire*

Le Capcir - Haut Conflent
(CFT Garrotxes / PNR Pyrénées-Catalanes /
CC Capcir Haut-Conflent)

*Une initiative publique pour se substituer
à l'absence de l'offre privée*



Crédits photographiques : Fédération nationale des communes forestières (Sophie HYVERNAT, Cécile SANSPEUR), Union régionale des communes forestières Languedoc-Roussillon (Gaëtan DUCARME, Samuel PONT), Communes forestières de l'Hérault (Hélène JIMENEZ)



Ouverture des Rencontres nationales des Chartes Forestières de Territoire



Jeudi 9 février 2012

Mot d'accueil

p 4

Michel MOLY, Maire de Collioure et premier vice-président du Conseil Général des Pyrénées-Orientales

Quelle politique des collectivités en faveur de la forêt et des filières bois ? Quelle place accorder aux dynamiques territoriales ?

p 4

Table ronde animée par Isabelle BIZE (Intervista)

Débats avec la salle

Les CFT en France : bilan et perspectives 10 ans après leur création

p 8

Anne GALIBERT, Chargée de mission politiques territoriales, Fédération nationale des Communes forestières / Réseau national des CFT

Les CFT en Languedoc-Roussillon : bilan et perspectives

p 8

Philippe LONJON, Directeur des Communes forestières Languedoc-Roussillon

Quelles actions développer pour mieux mobiliser les bois, valoriser les bois locaux, limiter les risques naturels, prendre en compte et valoriser les services sociaux et environnementaux ?

p 9

Table ronde animée par Isabelle BIZE

Débats avec la salle

Les CFT vues de l'étranger : regards croisés de délégations étrangères

p 14

Table ronde animée par Isabelle BIZE

Vendredi 10 février 2012

Restitution des ateliers

p 18

Atelier 1 : Mieux mobiliser les bois

Atelier 2 : Valoriser les bois locaux

Atelier 3 : Limiter les risques naturels

Atelier 4 : Prendre en compte et valoriser les services sociaux et environnementaux

Echanges sur les propositions des Rencontres

p 20

Synthèse

p 22

Jean-Claude MONIN, Président de la Fédération Nationale des Communes Forestières

Clôture

p 24

Jacques ANDRIEU, Sous-directeur de la forêt et du bois au Ministère de l'agriculture

Mot d'accueil

Michel MOLY, Maire de Collioure et premier vice-président du Conseil Général des Pyrénées-Orientales

Hier, j'ai eu le privilège d'ouvrir ces rencontres. A cette occasion, j'ai fait part de mon état d'âme et de ma révolte vis-à-vis de ce « non-engagement du territoire ». D'aucuns ont estimé que mon discours était pessimiste. Je vais les rassurer : je suis maire depuis 1989 et je serais parti depuis longtemps si j'étais pessimiste. Plus que jamais, nous devons nous battre !

Collioure compte 3 000 habitants, mais accueille jusqu'à 50 000 touristes par jour pendant les vacances. Notre commune vit donc grâce au tourisme, et elle l'assume.

Je vous remercie d'avoir organisé ces journées à Collioure.



Table ronde : Quelle politique des collectivités en faveur de la forêt et des filières bois ? Quelle place accorder aux dynamiques territoriales ?

Table ronde animée par Isabelle BIZE (Intervista)

Ont participé à cette table ronde :

- **Pierre ESTEVE**, président de la commission agriculture au Conseil Général des Pyrénées-Orientales, président de Bois Energie 66
- **Fanny DOMBRE COSTE**, conseillère régionale déléguée à la forêt
- **Francis CROS**, président des Communes forestières Languedoc-Roussillon
- **Jacky FAVRET**, vice-président politiques territoriales, Fédération nationale des Communes forestières



Pierre ESTEVE

La stratégie forestière du Conseil Général des Pyrénées-Orientales a été développée à partir de 1998, car la forêt constitue un gisement d'emplois et présente un vrai potentiel économique. Malheureusement, à peine 2 % de la forêt départementale - qui occupe 45 % du territoire du Département - est mise en valeur. Les deux axes d'utilisation de la forêt sont le bois énergie et le bois de construction.

Pour favoriser le développement de la filière bois, le Conseil Général souhaite donner l'exemple. Ainsi l'ensemble des nouveaux collèges ont été équipés

en bois énergie ; il en ira de même pour les anciens collèges que nous allons rénover et 10 Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) que nous allons construire. En outre nous accompagnons l'ensemble des communes pour développer le bois énergie.

Par ailleurs le bois de construction doit être davantage utilisé pour construire des maisons à ossature en bois parfaitement intégrées à l'environnement. Désormais les architectes peuvent déposer des dossiers sur ce type de construction.

En tant que président de la commission agriculture, j'alloue chaque année une subvention de 60 % pour le débardage des forêts communales, mais je ne reçois qu'une ou deux demandes par an. Une véritable volonté politique fait donc encore défaut pour développer le bois. Plus généralement, un changement de mentalité doit s'opérer car le bois est une source de développement économique et d'emplois en milieu rural.

Fanny DOMBRE COSTE

Avant 2004, l'intérêt pour la forêt était inexistant au niveau de la Région. A son arrivée à la présidence de la Région Languedoc-Roussillon, M. Frêche a souhaité développer la filière bois en initiant, avec l'ensemble des partenaires, une dynamique territoriale. Celle-ci constitue l'un des facteurs clés de tout projet de filière. Nous souhaitons développer une filière bois locale pour répondre à des enjeux importants, notamment environnementaux, territoriaux et économiques, car notre but ultime est bien de créer de la richesse économique et de l'emploi non délocalisable.

Un contrat de filière a été signé par l'Etat, la Région et l'ensemble des partenaires. Sur la base d'un diagnostic de filière, une stratégie a été élaborée. Celle-ci vise à positionner nos bois sur le marché en pleine expansion du bois de construction. En outre, la région connaît un développement démographique très important (Montpellier accueille 10 nouveaux habitants par jour), qui génère une forte dynamique sur la construction immobilière. Concrètement, diverses actions collectives (labellisation des bois, rapprochement des entreprises, produits bois Sud de France, etc.) ont été menées de l'amont à l'aval, en favorisant notamment le regroupement d'entreprises.

Pierre ESTEVE

Je suis responsable de Sud de France Développement. Pour le bois, plutôt que de s'intéresser à une AOC, il est intéressant de travailler sur la certification de la production du bois.

Francis CROS

En tant que partenaires de nos collectivités locales, nous avons mis en place des outils pour mener des actions répondant aux besoins des territoires. Nous sommes persuadés que l'aval de la filière va tirer l'amont. Notre potentiel local doit profiter à notre territoire, notamment sur le bois énergie. A tous les niveaux du territoire, la volonté politique doit montrer le chemin. Notre pari du bois construction est le suivant : sur le marché du logement (au potentiel considérable), nous devons être capables de réaliser des maisons à ossature en bois à 800 -1 000 euros le m². Pour que ces maisons soient réalisées en usine et livrées en trois mois, une véritable industrialisation doit être mise en place.

Au sein du Massif Central, le cluster Vivier bois Massif central a été structuré pour regrouper des professionnels de l'amont et de l'aval de la filière. En mobilisant ces savoir-faire éclatés sur le territoire et en utilisant les bois locaux, le produit final pourra être réalisé. Nous travaillons sur ce programme avec la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCofor).

Pierre ESTEVE

Faute d'infrastructures, le bois noble du Département est souvent exporté pour être transformé. Cette pratique est regrettable car la valeur ajoutée devrait plutôt rester en France.

Fanny DOMBRE COSTE

A travers le contrat de filière AGIR, nous souhaitons développer la formation et l'information de l'ensemble des acteurs. Les résistances de certains devront être levées, notamment en les accompagnant afin qu'ils aient une meilleure connaissance du bois et changent leur regard sur ce matériau. En outre les élus devront être mobilisés pour « faire bouger les lignes ». Enfin il convient de rappeler que la Région a alloué à la filière bois 22 millions d'euros au cours de ces cinq dernières années.

Jacky FAVRET

Avec Jean-Claude Monin, nous avons initié diverses démarches territoriales, qui nous ont permis de parcourir beaucoup de chemin en quelques années. Dans son discours d'Urmatt, le Président Sarkozy a qualifié d'« échec » la politique forestière nationale. Je considère plutôt que les politiques nationales ont atteint leurs limites. Il serait donc nécessaire d'en changer. En parlant d'échec, le Président Sarkozy oublie les générations d'hommes et de femmes qui ont contribué au devenir de la forêt et de la filière.

Jusqu'à présent, nous fonctionnions dans une logique descendante ; les moyens financiers étant de plus en plus limités, ce système pyramidal n'est plus viable. Dans ce nouveau contexte, la politique forestière nationale de demain devrait être la somme des démarches territoriales initiées ici et là. Sans tendre vers l'autogestion, nous entendons demander à l'administration de nous accompagner. Cette nouvelle logique devra être développée en respectant l'identité forestière propre à chaque territoire, et en s'inspirant des pratiques de nos voisins.

Enfin, je constate que le produit noble part à l'étranger. L'heure est à la mobilisation de la filière bois, mais celle-ci doit préalablement être structurée, car à défaut, davantage de bois sera coupé et exporté en Chine. C'est pourquoi la FNCoFor a initié une réflexion dans ce domaine avec l'ensemble de ses partenaires.

Débats avec la salle

Magali MAIRE, DRAAF Languedoc-Roussillon

A l'appui du contrat de filière AGIR, l'Etat s'est engagé aux côtés de la Région pour mettre en œuvre un programme d'actions visant à mobiliser et valoriser le bois régional et à dynamiser les acteurs locaux. Ce programme a permis d'initier une véritable dynamique. En outre un Plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF) a été élaboré, avec l'Etat et l'ensemble des acteurs concernés, pour mobiliser le bois local. En effet, la Région dispose d'une ressource pléthorique, mais seule la moitié de son accroissement annuel est mobilisée.

Jacky FAVRET

Pour mobiliser plus, le PPRDF se veut être la réponse. Sur le fond, nous partageons le principe de cet outil. Dans la pratique, c'est une catastrophe, car très peu de moyens ont été alloués aux grandes ambitions de ce plan. Le PPRDF ne doit pas être un « machin » supplémentaire, mais la somme des stratégies locales de développement forestier initiées par la base.

Albert HILAIRE, Président des communes forestières du Jura et Vice-président de la FNCOFOR

Les agriculteurs font pousser du blé ou de la vigne, mais ils doivent nous laisser le bois. Le PPRDF est un montage visant à récupérer l'argent qui aurait dû nous être donné. Les Chambres d'agriculture se proposent d'exploiter les forêts communales, alors que la loi ne le permet pas ! Pour éviter ces dérives, le PPRDF aurait dû être mieux préparé.

Nous travaillons depuis 12 ans sur l'AOC du Massif du Jura. C'est un doux mirage pour le bois, car il est très difficile de définir une aire géographique, de prouver des habitudes ancestrales, etc. Le système de la certification de produits et de services semble préférable, comme le montre l'exemple de la démarche « Bois des Alpes », qui permet de valoriser la qualité de la ressource du massif.

Francis CROS

Les appellations et les marques ombrelles sont des démarches marketing importantes pour donner envie aux consommateurs d'acheter nos produits. Il faut toutefois veiller à ne pas opposer les territoires les uns aux autres. En outre, un travail de rédaction devra être réalisé pour que les cahiers des charges de l'approvisionnement des bois pour réaliser des logements sociaux ou des écoles permettent de défendre juridiquement les bois locaux.

Fanny DOMBRE COSTE

Pour développer l'attractivité d'un territoire en matière de tourisme, il faut s'appuyer sur ses atouts. La forêt est l'un de nos atouts. Elle constitue un lieu de production économique, et peut aussi générer de l'attractivité sur notre territoire. La Charte Forestière de Territoire (CFT) est un bon outil d'aménagement et de réflexion, mais elle ne doit pas se limiter à la forêt. Dans le tourisme, comme dans la filière bois, il faut soutenir la qualité de l'offre pour répondre à une concurrence de plus en plus rude. Dans ce contexte, les marques ombrelles et la certification doivent être développées.

Jean-Claude MONIN

Nous avons ouvert un débat sur l'AOC, la marque et la certification. Au cours des années à venir, ce débat fondamental devra se poursuivre. La marque est un outil de communication. L'AOC va plus loin puisqu'il inclut une notion de terroir. La certification permet, quant à elle, de garantir la localisation, la qualité et la transformation ; en outre elle favorise les circuits courts et les bois locaux.

Jacky FAVRET

Les acteurs de la filière ne sont pas en compétition, mais ils cherchent simplement à défendre leurs valeurs. En ce sens, il faudrait encourager l'Etat à nous écouter et à nous accorder quelques moyens.

Fanny DOMBRE COSTE

C'est vraiment la volonté de « faire bouger les lignes » qui nous anime tous.

Pierre ESTEVE

Pour mettre en accord ses paroles et ses actes, l'Etat devrait maintenir les crédits prévus après 2013 pour les énergies renouvelables. Par ailleurs, force est de constater que les CFT sont de précieux outils de développement forestier. Notre Département compte quatre chartes qui sont soutenues par le Conseil Général.

Francis CROS

La CFT est un outil intégré dans une démarche globale territoriale. En outre elle permet de gérer de manière durable la forêt, en prenant en compte l'ensemble de ses valeurs environnementales. La gestion de la forêt permet ainsi de préserver l'environnement.

Magali MAIRE

Le travail exemplaire mené en Languedoc-Roussillon a permis d'aboutir au PPRDF. Ce plan d'actions concrètes et intelligentes constitue le volet « mobilisation des bois » du contrat de filière AGIR. En 2007, plus de 7 millions d'euros d'aide - dont 3,5 provenant de l'Etat - ont été apportés à la filière bois.

Fanny DOMBRE COSTE

La formation, la recherche et l'innovation vont éclairer les décisions et les investissements de demain dans la filière bois. Des chercheurs du Languedoc-Roussillon sont ainsi en train de réaliser une étude sur le changement climatique et ses conséquences sur nos boisements.

Les CFT en France : bilan et perspectives 10 ans après leur création



Anne GALIBERT, Chargée de mission politiques territoriales, Fédération nationale des Communes forestières / Réseau national des CFT

Créé en 2003, le Réseau national des CFT est porté par la FNCoFor, avec le soutien du Ministère de l'agriculture en charge de la forêt, de la DATAR et du Ministère en charge de l'écologie et du développement durable. La formation, l'accompagnement mutualisé des CFT, les échanges et la capitalisation d'expériences, les études et la mise en place d'appels à projets nationaux figurent parmi les principales missions du Réseau national des CFT.

Les CFT sont présentes dans tous les territoires forestiers, et sont renforcées par quatre réseaux régionaux, animés par les Unions régionales des communes forestières. A ce jour, 119 CFT ont été engagées, couvrant près de 18 % du territoire métropolitain et 27 % de la forêt métropolitaine. Les CFT sont principalement portées par les communautés de communes, les Pays et les Parcs Naturels Régionaux. Les acteurs clés des CFT sont les collectivités en tant que maîtrises d'ouvrage et les acteurs forestiers en tant que

maîtres d'œuvre. Une majorité d'actions menées dans le cadre des CFT ont une vocation économique ou sociale. Les facteurs de succès des CFT sont la gouvernance, le territoire et les soutiens. Pour améliorer ces démarches, l'évaluation des CFT, la reconnaissance des services environnementaux des CFT et le soutien de l'animation forestière territoriale constituent des enjeux importants.

Les CFT en Languedoc-Roussillon : bilan et perspectives

Philippe LONJON, Directeur des Communes forestières Languedoc-Roussillon

L'histoire des CFT en Languedoc-Roussillon a débuté en 2001 avec la mise en place de la CFT de la Suberaie catalane. Cette CFT était l'une des 10 CFT retenues à titre expérimental. Entre 2001 et 2012, ce dispositif a connu une véritable montée en puissance. Ainsi le Languedoc-Roussillon compte désormais 12 CFT couvrant 54 % de la surface forestière de la région.

Le contrat de filière AGIR a été développé à partir de 2010 en Languedoc-Roussillon. Dans ce cadre, un réseau des CFT a été mis en place pour appuyer la mise en œuvre des chartes forestières et favoriser le partage d'expérience entre les territoires. Des rencontres d'animateurs, la création du site internet, la réalisation d'une étude sur les aides financières et un travail sur l'évaluation sont les principales actions menées dans le cadre du réseau des CFT. En outre ce dernier a participé à la création d'un outil national (le Guide méthodologique pour l'évaluation locale des CFT), et a complété celui-ci par des indicateurs régionaux.

Les 9 principales CFT du Languedoc-Roussillon ont, à ce jour, mené 170 actions - dont 79 portent sur la mobilisation des bois - pour 3,6 millions d'euros mis en jeu.



*Table ronde des élus référents des CFT de la région Languedoc-Roussillon :
**Quelles actions développer pour mieux mobiliser les bois,
 valoriser les bois locaux, limiter les risques naturels,
 prendre en compte et valoriser les services sociaux et environnementaux ?***

Table ronde animée par Isabelle BIZE (Intervista)

Ont participé à cette table ronde :

- **Alain BORDANEIL**, élu référent de la CFT de la Suberaie catalane
- **René ALA**, élu référent de la CFT du Vallespir
- **Raymond TRILLES**, élu référent de la CFT des Garrotxes
- **Suzanne DELIEUX**, élue référente de la CFT du Carol
- **Henri BARBAZA**, élu référent de la CFT Haute Vallée de l'Aude
- **Francis CROS**, élu référent de la CFT du Haut-Languedoc
- **Alain LOUCHE**, élu référent de la CFT du Pays des Cévennes



Isabelle BIZE

M. Bordaneil, comment un élu parvient-il à travailler sur une forêt 100 % privée dans le cadre d'une CFT ?

Alain BORDANEIL

La forêt occupe 60 % de la superficie de la commune. L'activité liège était fort ancienne dans le Vallespir, mais l'industrialisation a entraîné un décrochage entre la production locale et les possibilités de transformation. L'activité forestière a alors amorcé une décadence. Pour nous, l'enjeu est de valoriser cette matière première qui a toujours existé.

La CFT a constitué un levier très important. En outre elle a été l'occasion de créer l'Association de la Suberaie catalane, qui joue un rôle de fédérateur avec les propriétaires privés. Le liège étant un produit international, la Commission européenne a dû être sensibilisée à l'offensive faite contre le liège par les bouchonniers artificiels.

Nous sommes membre du Réseau Européen des Territoires du Liège (RETECORK) qui rassemble toutes les communes européennes productrices de liège. Grâce aux CFT, les acteurs locaux recommencent à croire au liège. En 2010, nous avons vendu 70 tonnes de liège ; notre marge de progression est donc encore grande.

Isabelle BIZE

Quelles sont vos responsabilités d'élus de petite commune en matière de CFT ? Quelle est votre stratégie pour faire fonctionner cet outil ?

Alain BORDANEIL

Nous ne sommes pas seuls, puisque nous travaillons avec l'Association de la Suberaie catalane, le Pays Pyrénées-Méditerranée, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et le Conseil Général. L'élus référent doit avoir des idées et fédérer les propriétaires. Il n'est pas une tête de réseau, mais un des éléments du réseau, car nous travaillons tous en bonne intelligence. En outre nous nous appuyons sur l'Institut Méditerranéen du Liège et le Musée du Liège, et cherchons à valoriser le liège.

Isabelle BIZE

En Languedoc-Roussillon, les chartes emploient peu d'animateurs. Quel est votre point de vue sur ces intervenants ?

Alain BORDANEIL

L'Institut Méditerranéen du Liège et le Pays Pyrénées-Méditerranée mettent leur personnel à la disposition de la CFT, car nos moyens financiers ne nous permettent pas d'employer des animateurs.

Isabelle BIZE

Un volet de votre travail consiste donc à aller chercher des fonds et à monter des dossiers.

Alain BORDANEIL

Tout à fait. Par ailleurs il faut savoir qu'une future directive européenne pourrait condamner à mort la moyenne montagne et les éleveurs en les privant de financement pour le sylvo-pastoralisme. A terme, le risque d'incendie et la désertification menaceraient à nouveau la montagne. Nous avons rédigé une motion de soutien au groupement pastoral des Pyrénées-Orientales et avons écrit aux élus nationaux et à la députée européenne ; à ce jour, nous n'avons pas eu de réponse de leur part.

En tant qu'élus, nous avons aussi pour mission d'aller voir les autres élus pour les faire adhérer à RETECORK, à l'Association de la Suberaie catalane et à la FNCoFor. Plus nous sommes unis, plus nous serons forts pour porter notre voix.

Isabelle BIZE

Les élus doivent-ils être mobilisés ?

Francis CROS

Oui. La forêt se situe très souvent en montagne. Au travers du lobby montagne mené par l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM), nous faisons passer des messages forts. Des thèmes comme l'agropastoralisme et l'agriculture en montagne doivent être défendus avec tous les acteurs concernés pour que la montagne soit prise en compte dans toute sa diversité et dans le respect du droit à la différence. Ensemble, nous devons être force de propositions et continuer à réagir sur le danger qui nous guette.

Isabelle BIZE

Le travail de cohésion entre les élus peut-il être facilement stimulé ?

René ALA

Sur le territoire de la Communauté de communes du Haut Vallespir, tout ce qui relève de l'initiative des élus se décide au sein de la Communauté de communes. Entre élus, nous nous consultons pour échanger des informations et partager des projets. De ce point de vue, la mobilisation est entière et relativement simple à soutenir.

Dès la création de la Communauté de communes, les élus étaient conscients du potentiel de développement représenté par la forêt, puisqu'elle occupe 70 % de la superficie du Vallespir. Cette orientation n'a pas été le fruit d'une analyse, mais une nécessité absolue pour éviter la catastrophe programmée. Dès le lancement de la CFT, la mobilisation des élus n'a donc posé aucune difficulté.

Grâce au soutien obtenu et aux choix stratégiques d'investissement, nous avons connu quelques succès. Les orientations prises ont répondu à trois objectifs : la défense de l'environnement, le développement de la filière bois énergie et le développement du tourisme vert.

Isabelle BIZE

Au sein de la CFT des Garrotxes, comment est né votre projet de scierie intercommunale ?

Raymond TRILLES

Dans nos zones rurales, nous savons très bien que si l'initiative publique n'avait pas pris le relais des engagements privés, nos villages seraient de véritables déserts. Ainsi des cafés, des épiceries et des stations de ski sont gérés par les collectivités locales, car les initiatives privées ne s'intéressent qu'aux affaires rentables. Le bois faisait partie de l'économie locale, mais la situation s'est peu à peu dégradée et l'industrialisation de l'activité bois s'est réduite. Aujourd'hui la vente de bois paie l'investissement que nous réalisons dans les forêts. Suite à la tempête Klaus, des milliers d'arbres ont été déracinés. Nous avons souhaité faire de ce sinistre une chance pour le territoire.

Notre unité de transformation s'est installée sur le territoire de la CFT, composée à 70 % de forêt. Gérée par un Service public industriel et commercial, cette unité emploie 4 salariés. Le bois n'étant pas considéré comme un service public, une commune ne peut pas en assurer la transformation. Grâce à la tempête, nous avons obtenu une dérogation et une aide conséquente de l'Etat et de la Région.

Isabelle BIZE

En quoi la charte a-t-elle été un outil important ? Comment mobiliser les élus sur un tel projet ?

Raymond TRILLES

Le projet de charte est né d'une réflexion au sein du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes sur une vallée abandonnée par ses habitants. En outre le relief de la forêt était très marqué et les propriétés privées très dispersées. La CFT a été un véritable outil de concertation, qui a permis de valoriser cet espace forestier. L'union des forces explique la réussite de cette opération.

Isabelle BIZE

Pourquoi les CFT ne font-elles pas, en interne, davantage appel aux animateurs ?

Raymond TRILLES

Il faut trouver une structure pilote. Pour nous, le PNR a été cette structure ; en outre celui-ci met à notre disposition une quinzaine d'ingénieurs.

Isabelle BIZE

La CFT du Carol est la plus petite et la plus jeune CFT du Languedoc-Roussillon. Comment est-elle née ?

Suzanne DELIEUX

Notre CFT regroupe 4 communes de haute-montagne. En 1986, nous avons connu un incendie très traumatisant, qui s'est reproduit en 2011 au même endroit. Ce projet est né de la rencontre de personnes désireuses de protéger leur territoire et de développer l'emploi en impliquant l'ensemble des acteurs présents. En outre la CFT doit nous permettre de travailler en transfrontalier avec le Parc Naturel de Cadí-Moixeró. Dans cette opération, la dimension de solidarité est essentielle.

Le projet porté par les élus détermine la CFT. Nous sommes en train de réaliser un diagnostic de territoire. Un financement nous permettra ensuite de mettre en place une action pilote. Les élus se sentent vraiment responsables de leur territoire. La richesse environnementale dont nous bénéficions peut nous sauver.

Isabelle BIZE

En tant qu' élu, vous sentez-vous responsable de cette richesse et de cette forêt ?

Henri BARBAZA

Totalement. Notre CFT est issue de trois éléments : un diagnostic, des constats et une volonté politique. Le diagnostic du Pays Haute Vallée de l'Aude est catastrophique, puisqu'en 30 ans, le nombre de scieries et d'ouvriers a terriblement chuté. Plus de 60 % de notre territoire est couvert par la forêt. Ainsi la forêt a permis, depuis des temps immémoriaux, de nourrir diverses activités (verrerie, poteau bois, etc.). Aujourd'hui, il nous reste la forêt et le tourisme, qui sont complémentaires. Dans ce contexte, les élus de notre territoire se sont réunis et ont pensé qu'une CFT permettrait de promouvoir les activités liées au bois. Cette démarche n'a pas été facile, car il a fallu, pendant trois années, convaincre les élus d'adhérer à notre charte.

Isabelle BIZE

Il est beaucoup demandé aux élus. Quid de leur formation et de leurs compétences ?

Francis CROS

Par définition, l' élu du peuple est madame et monsieur tout le monde. La formation se fait donc au quotidien. Lorsque ces hommes et ces femmes se réunissent, ils se nourrissent de la richesse des uns et des autres. L'intérêt des CFT est de mêler les techniciens et les élus locaux ; ce binôme est nécessaire pour porter les vraies valeurs de la démocratie.

Isabelle BIZE

Les CFT reposent donc sur trois piliers : le territoire, le technicien et l' élu.

Francis CROS

En montagne, il est essentiel de se réunir autour d'une table, d'échanger sur les problématiques de la forêt et de trouver des solutions innovantes. C'est un combat de tous les jours.

Isabelle BIZE

Comment concevez-vous votre rôle d' élu dans votre jeune CFT ?

Alain LOUCHE

Notre CFT est portée par le Pays des Cévennes. Je suis un élu d'une petite commune de 180 habitants couverte à 95 % par la forêt. Notre territoire compte 100 000 hectares de pins maritimes, qui supplantent les châtaigneraies. La lutte contre les incendies constitue le premier souci des élus. La gestion des pins maritimes est d'autant plus prioritaire que nous exploitons seulement un tiers de leur accroissement biologique annuel. En outre nous recherchons des terres agricoles, en reconquérant notamment les terres occupées par les pins maritimes. Pour valoriser ces derniers, il faut les transformer (une étude est en cours dans ce domaine) et développer la filière bois énergie. Notre objectif est d'exploiter 70 000 tonnes de pins maritimes.

Le processus d'élaboration de la CFT s'est fait en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. Nous rencontrons toutefois des difficultés pour trouver des exploitants. Des professionnels mènent actuellement une réflexion sur la création d'une unité d'exploitation du pin maritime. De leurs côtés, les élus s'efforcent de mobiliser les propriétaires fonciers pour gérer avec intelligence le pin maritime.

Débats avec la salle

Magali MAIRE, DRAAF

Depuis un an, un dispositif permet de financer le salaire d'un animateur pendant trois ans par l'Europe et les collectivités. En outre, l'Etat intervient à hauteur de 30 000 euros dans la phase d'élaboration de la charte.

Francis CROS

Pour réaliser les CFT, les maîtres d'ouvrage ont perçu les financements. Pour l'animation, il ne faut pas hésiter à monter des dossiers de demande de financement.

Fanny DOMBRE COSTE

Lorsque la Région s'engage sur des projets, elle permet de débloquer des crédits du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). La mobilisation des élus que nous venons d'entendre doit être saluée, car ils gèrent souvent seuls des problématiques complexes ; je les trouve vraiment formidables. Par ailleurs je rappelle que la Région lance cette année un appel à projets sur le tourisme de nature.



Alain BORDANEIL

La directive économique en préparation que j'ai mentionnée serait catastrophique pour tout l'élevage de piémont et de moyenne montagne ; elle n'est donc pas spécifique à notre vallée. Par ailleurs, les propos de Mme Dombre Coste m'invitent à penser que nous assistons à l'émergence d'une « nouvelle race d'élus », qui se préoccupent du devenir économique de leurs communes, en « comptant sur [leurs] propres forces », comme disait Mao Zedong.

Francis CROS

Dans les systèmes organisés tels que les Pays et les Parcs, il est important que les élus prennent en compte les valeurs environnementales des domaines forestiers, ainsi que le potentiel forestier, car l'objectif est de mieux prélever les bois en préservant davantage. De leurs côtés, les forestiers doivent apparaître comme des acteurs de la préservation de notre environnement ; cette image est essentielle pour mieux valoriser le bois. En outre, il est important d'initier la jeunesse et le grand public à la préservation de la forêt.

Les CFT vues de l'étranger : regards croisés de délégations étrangères

Table ronde animée par Isabelle BIZE (Intervista)

Ont participé à cette table ronde :

- **Habib FARES**, président de la commune de Bkassine (Liban)
- **Mohamed SAADIEH**, président de la communauté urbaine de Dennyeh (Liban)
- **Marie-Elise ROY**, Ministère des ressources naturelles et de la faune (Canada)
- **Carmé FREXA**, maire de Vallfogona et vice-présidente de l'Associació d'Entitats Locals Propietàries Forestals a Catalunya (ELFOCAT, Espagne)
- **Denis BOGLIO**, Directeur Europe au Centre Forestier de Catalogne (Espagne)
- **Murielle TREMOUREUX**, Chargée de mission, programme Robinwood Plus au Conseil régional du Limousin (France)



Isabelle BIZE

Mme Trémoureux, pourriez-vous nous présenter le programme européen Robinwood Plus ?

Murielle TREMOUREUX

Le programme Robinwood Plus, que j'anime en Limousin, traite de la multifonctionnalité de la forêt et vise notamment à développer l'économie des zones rurales par la forêt et à échanger des bonnes pratiques entre les régions partenaires.

Isabelle BIZE

Ces régions ont-elles déjà mis en place une stratégie de développement économique de leur forêt ?

Murielle TREMOUREUX

Oui, à différentes échelles. Les CFT ont été sélectionnées en Limousin pour représenter les bonnes pratiques de notre territoire. Dans le cadre de cette sélection, les Liguriens sont venus en décembre 2011 pour voir comment cet outil fonctionnait et pour rencontrer ses acteurs. Faute d'implication des élus italiens, cette bonne pratique ne pourra malheureusement pas être transférée.

Isabelle BIZE

La notion de transversalité, au cœur du programme Robinwood Plus, peut-elle intéresser vos partenaires ?

Murielle TREMOUREUX

La charte forestière existe déjà en Finlande. En revanche, nos partenaires roumains sont intéressés.

Isabelle BIZE

Les CFT constituent une belle réussite puisqu'elles intéressent des partenaires européens.

Murielle TREMOUREUX

Tout à fait. Les CFT sont à l'origine de belles réalisations concrètes.

Isabelle BIZE

Quand avez-vous pris en compte la nécessité d'utiliser la forêt comme outil de développement économique ?

Carmé FREXA

Dans notre commune, la forêt est très importante. Elle a constitué un secteur économique dynamique dans les années 1950 et 1960. En 2009, une association a été créée pour trouver de nouveaux débouchés économiques pour le bois, notamment le bois énergie. Auparavant, la gouvernance de la problématique forestière était assurée aux niveaux national et local, puisqu'une loi permettait aux communes de gérer leurs forêts. Dans la pratique, seules quelques communes ont pris en charge cette gestion.

Isabelle BIZE

A-t-il été facile de convaincre les élus des communes d'adhérer à cette association ?

Denis BOGLIO

Ce travail a été long, plus que difficile. Notre association s'est créée avec l'aide des communes forestières du sud. Nous avons organisé des visites en France pour montrer aux élus espagnols l'intérêt des réalisations françaises. Un comité de 10 élus a travaillé pendant 6 mois à l'élaboration des statuts de l'association et de son programme d'activité. A ce jour, notre association compte 80 communes membres, dont 78 petites communes forestières.

Isabelle BIZE

Des CFT pourraient-elles être mises en place en Catalogne ?

Denis BOGLIO

Ce modèle intéresse les Catalans, car ils ne disposent pas, pour l'instant, d'instruments de régulation collective des territoires forestiers. L'association travaille actuellement à la création d'une association pyrénéenne franco-espagnole, qui mène une réflexion sur les CFT.

Isabelle BIZE

Cette association mélangerait donc les bonnes pratiques françaises et espagnoles.

Denis BOGLIO

Tout à fait.

Isabelle BIZE

Depuis sa création en 2009, quelles actions l'association a-t-elle menées ?

Denis BOGLIO

Nous faisons en sorte que l'association soit présente au sein de divers organes de représentation. Par ailleurs elle promeut un programme d'investissements publics de chaudières bois.

Isabelle BIZE

Quels freins rencontrez-vous dans la mise en place de votre stratégie ?

Denis BOGLIO

Nous avons de grandes ambitions, mais nos moyens sont limités.

Isabelle BIZE

L'Europe peut être une source de financement.

Denis BOGLIO

Tout à fait. Nous sommes en train d'examiner les financements possibles. Les aspects de formation des élus nous intéressent particulièrement.

Isabelle BIZE

Les élus ont-ils un champ d'action sur les forêts privées ?

Denis BOGLIO

Les propriétaires privés sont beaucoup mieux organisés que les communes. Les secondes doivent donc travailler chez elles avant d'aller voir les premiers.

Isabelle BIZE

M. Saadieh, lorsque vous avez visité le Haut-Languedoc, avez-vous observé des similitudes entre la forêt du Liban et la forêt du Haut-Languedoc ?

Mohamed SAADIEH

En tant que président de Communauté urbaine, je me considère comme le seul responsable du développement de la région. Le mauvais état des forêts du Liban pénalise les conditions de vie de nos concitoyens. Dans ma région, nous avons des forêts de genévriers et de cèdres du Liban. Nous avons besoin de mettre en œuvre un plan d'aménagement pour exploiter les bois. En 1976, un incendie a ravagé 8 000 hectares de forêt. Depuis, elle reprend vie peu à peu.

Divers ministères et organismes publics sont impliqués dans la gestion des aires protégées, mais nous manquons de ressources humaines qualifiées. Ainsi nous continuons de dépendre de fonds externes pour mener nos actions.

Isabelle BIZE

Les interlocuteurs sont nombreux, mais vous souhaiteriez que les élus prennent en charge la gestion des forêts.

Mohamed SAADIEH

Au Liban, de nombreuses ONG interviennent dans divers secteurs en développant leurs propres stratégies. Nous avons noué un partenariat avec COFOR International dans une logique de développement durable.

Isabelle BIZE

En quoi est-il intéressant, pour vous, d'avoir cet échange avec cette association ?

Habib FARES

Plus de la moitié de notre forêt est en mauvais état. Il faudrait l'entretenir et exploiter le produit de la forêt pour augmenter nos revenus. Tous les acteurs qui souhaitent nous aider sont importants pour nous et nos générations futures. La mise en place d'une CFT avec COFOR International pourrait nous aider à tailler et nettoyer notre forêt. Notre future charte rassemblera 7 communes.

Isabelle BIZE

Mme Roy, l'image du Québec est vraiment liée au bois. Quelle était la problématique rencontrée dans votre province ?

Marie-Elise ROY

La filière bois énergie est très peu développée au Québec car l'énergie hydroélectrique est très présente. Les industriels y réalisent l'aménagement, tandis que le gouvernement est le propriétaire du territoire. La moitié du Québec est couverte de forêt - à 90 % propriété de l'Etat. L'industrie assure la planification des activités forestières. Le nouveau régime forestier qui sera instauré en 2013 apportera de nombreux changements. Les industriels vont en effet se consacrer à la transformation de la matière ligneuse. De son côté, le ministère assurera la

planification. Ce changement de gouvernance était nécessaire pour mettre fin aux fermetures d'usines et à la situation critique des communautés locales. En outre le nouveau régime forestier favorisera l'arrivée de nouveaux acteurs du bois, et la recherche de nouveaux marchés, notamment aux Etats-Unis.

Isabelle BIZE

Quelles actions vont être mises en place dans le cadre de cette réforme ?

Marie-Elise ROY

Des mises aux enchères du bois vont être organisées pour fixer un prix reflétant davantage le prix du marché, et permettant aux acteurs innovants d'accéder au marché. En « sortant les industriels de la forêt », des volumes de bois seront disponibles pour développer d'autres usages du bois et favoriser le développement local. Les retombées socio-économiques de ces activités bénéficieront aux communautés, qui pourront ainsi acquérir une expertise et générer leurs propres ressources.

Isabelle BIZE

Que retiendrez-vous de votre visite en France ?

Marie-Elise ROY

Il est intéressant de voir comment les communes françaises s'organisent et mettent en valeur leur potentiel. En matière d'expertise communale, nous avons tout à apprendre. Notre défi est de taille car les mentalités vont devoir changer. Lors de mes visites, j'ai rencontré des élus dévoués et des acteurs impliqués, comme les animateurs qui apportent leur expertise. En outre j'ai observé que les habitants locaux apportaient des idées vraiment intéressantes.

Isabelle BIZE

Le changement de mentalité peut prendre un certain temps. Les élus québécois relèvent-ils de cette « nouvelle race d'élus » que l'on observe en France ?

Marie-Elise ROY

Nos élus sont très demandeurs depuis longtemps. Le changement de mentalité va devoir s'opérer rapidement puisque l'année 2013 est notre échéance. Des consultations publiques ont été organisées en 2011 sur le concept de forêt de proximité. Les communautés autochtones sont très favorables à la forêt de proximité. En revanche les autres utilisateurs (chasseurs, pêcheurs, scieries, etc.) devront être rassurés.

Murielle TREMOUREUX

L'expérience du Québec me rappelle ce que les Finlandais nous ont expliqué. A cause de la crise économique, la volonté politique a émergé dans ce pays pour repenser la forêt et sa multifonctionnalité en développant les circuits courts.

Denis BOGLIO

En Catalogne, les élus locaux étaient aussi demandeurs pour que l'administration centrale leur attribue la responsabilité de la gestion forestière locale. Notre association devra jouer un rôle pédagogique important vis-à-vis de ces élus, car la gestion forestière a été abandonnée depuis de longues années dans de nombreuses communes.

Mohamed SAADIEH

COFOR International a déterminé les grandes lignes de la gestion des forêts au Liban. Ce travail devra se poursuivre avec toutes les communes forestières.

Jacques PLAN, Directeur exécutif COFOR International

Créée en 2009, l'association COFOR International a pour but de promouvoir la gouvernance des forêts par les collectivités locales. Elle regroupe des élus de plusieurs pays. Au Liban, nous avons identifié deux projets de territoire. Comme la forêt de Bkassine vieillit, il faut la protéger et développer des activités économiques. Au nord du Liban, un projet vise à créer deux réserves naturelles sous gouvernance communale, ainsi qu'une forêt municipale.

Restitution des ateliers

Atelier 1 : Mieux mobiliser les bois locaux

Roland SAMARDIA, *Communes forestières de Franche-Comté*

Une CFT constitue un cadre de concertation essentiel pour mieux valoriser le bois. Le diagnostic d'une charte sert de point de départ aux actions pour l'aménagement forestier du territoire. Les acteurs du territoire doivent ensuite définir des priorités partagées, en utilisant les outils existants et en apportant des moyens d'animation - l' élu joue un rôle prépondérant dans ce domaine.

L'exemple de la CFT du Chalabrais a ensuite été présenté car cette charte a conduit à examiner plusieurs options. Les conditions de mise en œuvre d'actions sur la desserte forestière ont par ailleurs été discutées, en illustrant les propos par les outils collectifs créés dans le cadre de CFT. Puis le mode opératoire du Pays de Guéret a été présenté, en soulignant l'importance du dialogue entre élus, propriétaires et exploitants avant la mise en marché et l'exploitation des bois. Les réflexions menées lors de l'atelier ont également porté sur les facteurs de réussite des CFT.



Benoît LECOMTE, *Centre Régional de la Propriété Forestière Languedoc-Roussillon*

Pour bien utiliser le bois, il faut que le prix d'achat du bois soit bon.

Atelier 2 : Valoriser les bois locaux



Dominique JARLIER, *Communes forestières d'Auvergne-Limousin*

Cet atelier a permis d'aborder deux questions clés : la valorisation de la ressource en intégrant l'objectif économique, notamment pour le bois d'œuvre, et la sécurisation de l'approvisionnement avec la ressource du territoire, notamment dans le domaine du bois énergie.

La CFT porte divers outils pour valoriser les bois locaux en tenant compte du contexte. Dans le domaine du bois d'œuvre, la certification de produits et de service permet de valoriser la qualité de la ressource locale.

Plusieurs propositions ont été formulées au cours de cet atelier. La consolidation de l'approvisionnement est dans tous les cas nécessaire. Elle implique le développement de la contractualisation de l'approvisionnement, notamment à partir de la forêt publique ; en outre il paraît nécessaire de faire évoluer la gouvernance au niveau marchand. Pour mobiliser le bois en forêt privée, il faut pouvoir donner plus d'efficacité aux outils à disposition et réorienter les actions foncières sur les territoires à fort potentiel. Pour ce faire, la compétence foncière devrait être transférée à un niveau infra-

départemental (par exemple, les communautés de communes), tout en la prescrivant au niveau du massif. Le rôle du prescripteur est essentiel et doit être reconnu et renforcé. La certification lui amène des solutions. Le contexte réglementaire doit se formaliser et les problèmes entre le Code de la consommation et le Code forestier devront être réglés.

Dans le domaine de la transformation du bois, la qualité du projet industriel - et non la taille de l'entreprise - constitue le principal critère de rentabilité. Ainsi la taille des entreprises ne doit pas constituer un critère d'attribution des aides publiques. Enfin l'atelier a permis d'identifier un certain nombre d'éléments à réunir pour réussir un projet territorial.

Atelier 3 : Limiter les risques naturels

Guy CHARRON, *Communes forestières de Rhône-Alpes*

Deux témoignages ont été présentés en début d'atelier. Le premier portait sur la CFT du territoire du Pays de l'Adour, qui permet d'aborder la problématique de la valorisation économique de la forêt, par le biais de la desserte, tout en intégrant divers enjeux comme la sécurité routière et la lutte contre les incendies.

Le second témoignage concernait la CFT du Massif des Maures. Cet exemple illustre le passage de la logique de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) à une démarche de valorisation de la forêt, via la CFT.

L'atelier a permis de poser et traiter un certain nombre de problématiques, comme l'appréhension du risque par le développement forestier, et l'importance de l'animation et de l'ingénierie. Les échanges ont montré que la CFT permet d'élargir la concertation et d'intégrer la gestion du risque dans un aménagement forestier global et multifonctionnel à l'échelle du territoire.



Isabelle BIZE

Vous vous positionnez véritablement comme des acteurs de la prévention des risques naturels. Il serait peut-être intéressant de faire valoir cette compétence auprès du grand public.

Atelier 4 : Prendre en compte et valoriser les services sociaux et environnementaux



Jacques BRUNE, *Union Grand Sud des Communes forestières*

La multifonctionnalité de la forêt passe par la conciliation et l'inventaire complet des usages, la gouvernance, le zonage et le financement. La CFT est un outil pertinent de concertation et de régulation des conflits d'usage. La multifonctionnalité nous a amenés à parler du tourisme et de l'accueil du public, en observant que l'animation est indispensable à la bonne utilisation des investissements réalisés. En outre il a été rappelé que le public vient en forêt pour retrouver une authenticité et échanger avec les acteurs de ce milieu.

Par ailleurs le rôle de l'éducation et de l'environnement a été souligné. La forêt constitue un outil pédagogique indéniable, notamment vis-à-vis du public scolaire. Pour autant, un manque de cohérence est observé entre les actions menées par les acteurs privés ou associatifs. Enfin les propositions formulées au cours de l'atelier portaient notamment sur le maintien de la motivation des acteurs des CFT, le couplage investissements-animation et le portage privé de certaines actions.

Echanges sur les propositions des Rencontres

Max BARBIER, Chargé de mission au bureau du développement des territoires et de la montagne, DATAR

La DATAR n'est pas un intervenant majeur du secteur forestier, mais c'est par l'angle de l'aménagement du territoire qu'elle s'intéresse à la forêt. Lors des comptes rendus des ateliers, j'ai relevé l'enjeu de la dimension territoriale que les CFT permettent de conforter. En outre les chartes rassemblent l'ensemble des acteurs et favorisent les gouvernances locales. J'ai aussi noté l'importance de l'animation. Celle-ci doit être prévue dès le début, car elle constitue un des facteurs clés de la réussite des chartes. La DATAR travaille à l'élaboration d'un outil d'évaluation qui permettra notamment de valoriser les démarches menées dans le cadre des CFT. Par ailleurs il faut souligner la plasticité des CFT. Celles-ci assurent en effet un cadre commun, tout en s'adaptant à la diversité des situations locales et en évoluant dans leur périmètre.

De ces ateliers, je retiendrai les propositions relatives à l'animation, l'évaluation, la gouvernance et le dialogue. La multifonctionnalité permet d'impliquer de nouveaux acteurs, mais cela a un coût. Dans le contexte actuel difficile, les acteurs économiques de la forêt ne devraient plus être les seuls à participer aux aménités de la forêt. Les exemples des CFT périurbaines de Rouen et d'Evreux montrent que leur financement peut aussi être assuré par les collectivités.



Jacques ANDRIEU, Sous-directeur de la forêt et du bois au Ministère de l'agriculture

Au cours de l'un des ateliers, la question foncière a été posée. Ce sujet est extrêmement difficile car il est en lien direct avec le droit de propriété. L'éducation et l'accueil du public scolaire constituent un autre sujet d'importance. Les CFT devraient permettre aux élus d'établir un lien entre la forêt et les établissements scolaires.



Jacky FAVRET, Président du Comité national de suivi des CFT

Les politiques forestières conduites jusqu'à ce jour présentent un certain nombre de limites, notamment en termes de financement et d'application. Les CFT sont sans doute une réponse à ce qu'il convient désormais de faire. Les ateliers confirment que la démarche territoriale et concertée est un passage obligé. A l'intérieur de la CFT, il est possible de trouver divers outils et démarches.

Au-delà de ces constats, je formulerai une certitude : les CFT ne sont pas un produit fini. Nous avançons en marchant. En Languedoc-Roussillon, nous sentons beaucoup d'engouement et d'appréciations que les jeunes s'impliquent à nos côtés. Les CFT s'inscrivent bel et bien dans une logique de décentralisation et d'intercommunalité, mues par une approche concertée.

Francis CROS, Président de l'Union régionale des communes forestières Languedoc-Roussillon

Les CFT sont un bel outil, qui permet à la fois réflexion et actions. Les élus et les techniciens doivent instaurer une solidarité, qui passera certainement par une complémentarité entre la ville et la campagne. En outre ils se doivent de préserver les valeurs environnementales, tout en les monétisant. Comme l'eau, la forêt présente un intérêt public. Il importe toutefois de faire sortir le bois pour dégager des moyens financiers et ainsi renforcer les territoires ruraux.



Isabelle BIZE

Le principe de péréquation est relativement innovant. Il reste maintenant à le faire connaître.

Francis CROS

Les agglomérations se tournent vers la mise en place d'éco-quartiers, qui nécessitent du bois de construction et du bois énergie. Nous devons mener une véritable réflexion pour faire valoir cette péréquation.

Isabelle BIZE

Les CFT peuvent être des acteurs de la prévention des risques naturels. Y a-t-il là une carte à jouer pour l'image des chartes ?

Francis CROS

Tout à fait. Nous sommes confrontés à deux risques majeurs : les inondations et les incendies de forêt. Une politique globale sur le territoire doit être mise en œuvre. Les CFT sont un bel outil, mais il faut aller encore plus loin.

Débats avec la salle

Christophe CHAUVIN, CEMAGREF / IRSTEA

Les CFT permettraient-elles de concilier les fonctions à une autre échelle, en prenant en compte la Trame verte et bleue ?

Francis CROS

Dans le cadre de la CFT du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, nous souhaitons positionner les forces de la biodiversité dans des documents de gestion. Nous allons ainsi identifier les trames vertes et bleues afin de mieux préserver les territoires, avec leurs valeurs environnementales et leurs zones classées Natura 2000. Il est essentiel de concilier protection et développement.

Max BARBIER

L'approche territoriale n'est jamais fermée ; en réalité, il faudrait plutôt parler d'approche multi-territoriale. Les CFT n'ont pas vocation à être des trames vertes et bleues, mais elles les prennent en compte.

Albert HILAIRE

Dans le cadre de la constitution d'un espace bois sur trois communautés de communes et deux départements, nous nous heurtons à plusieurs difficultés comme la définition des objectifs et l'accomplissement des démarches administratives - particulièrement longues en France.

Synthèse

Jean-Claude MONIN, Président de la Fédération Nationale des Communes Forestières

Les acteurs des CFT sont clairement des acteurs du Grenelle de l'environnement. En outre la dynamique initiée par les élus territoriaux et l'Etat dans le cadre de la politique territoriale de la forêt apparaît comme irréversible.



La mobilisation du bois doit être encouragée et soutenue par un marché et une stratégie de circuit court à forte valeur ajoutée. La FNCoFor a ainsi lancé le programme « 100 constructions publiques en bois local », qui a été repris par les CFT.

La valorisation du bois est importante, car ce secteur ne peut pas être délocalisé. La gouvernance est tout aussi essentielle puisqu'elle permet aux élus locaux de mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois. En outre les CFT doivent permettre de penser les massifs en développant une approche territoriale intégrée.

La FNCoFor a signé le Contrat d'objectifs et de performance 2012-2016 avec l'Etat et l'Office National des Forêts (ONF) qui permettra de doter la filière forêt-bois de moyens de gouvernance. Dans ce domaine, de nouvelles propositions devront être formulées, en intégrant notamment les CFT. Celles-ci devront par ailleurs participer au nouvel appel à projets sur la biodiversité.

Ces rencontres ont réaffirmé la place des élus locaux dans la politique forestière territoriale à travers les CFT. Ils ont une légitimité pour rassembler l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois. Ils ont aussi la responsabilité des aménagements des infrastructures pour la forêt publique, et souvent pour la forêt privée. Pourra-t-on mobiliser les bois et assurer l'ensemble des missions de la forêt sans les élus locaux, ni les CFT, ni une politique partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales et locales ? Non. Seule une politique territoriale partagée est de nature à mener une politique dynamique pour le développement de la filière forêt-bois.

La signature du Contrat d'objectifs a nécessité un vote de responsabilité pour sauver le régime forestier et l'ONF. Nous souhaitons que tous les partenaires prennent leur responsabilité ! En outre, force est d'admettre que rien ne pourra se faire sans stratégie locale, ni moyens d'animation et d'investissement - en particulier à destination des élus locaux !

Il ne sera pas possible d'expliquer aux communes forestières qu'elles doivent payer 2 euros supplémentaires de participation, alors qu'elles ont versé 6 millions d'euros sans aucun retour. De même, les maires ne comprendraient pas que des centaines d'emplois aient été supprimés au sein de l'ONF, alors que les Chambres de l'agriculture sont en train d'embaucher. Aujourd'hui nous demandons que les 6 millions d'euros de taxe payés par les communes reviennent à la forêt publique et aux communes forestières. Nous espérons que d'autres régions n'accepteront pas cette situation. En outre nous interpellons les candidats à l'élection présidentielle. Notre Fédération va se battre, proposer et expliquer sa position et sa réprobation d'une telle situation.

Aujourd'hui, je demande solennellement à tous les élus des communes forestières de se mobiliser pour la mise en œuvre d'une véritable politique forêt-bois décentralisée. J'espère ainsi que nous pourrons progresser pour une politique globale de la forêt française.



Clôture



Jacques ANDRIEU, Sous-directeur de la forêt et du bois au Ministère de l'agriculture

La politique forestière présente des enjeux à la fois économiques, environnementaux et territoriaux. Dans la période actuelle, les produits forestiers (bois de construction et bois énergie) connaissent une dynamique globalement favorable. La Ministre de l'écologie a annoncé, dans le cadre de ses engagements pour la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, le lancement d'un appel à projets citant explicitement les CFT.

Je souhaiterais rendre hommage aux élus, car leur engagement est un facteur clé de la réussite des CFT. A l'heure du bilan de cet outil, la question de l'évaluation se pose. En 2011, le Contrat d'objectifs et de performance de l'ONF a été signé. Dans le cadre de ce chantier, les communes forestières ont travaillé avec une grande responsabilité. La nouveauté de ce Contrat est que les communes forestières en sont signataires et sont financièrement impliquées (à hauteur de 2 euros à l'hectare).

La période actuelle est marquée par une interpellation de la politique forestière. Dans ce contexte, la FNCoFor est un acteur incontournable de la politique forestière nationale. Et les CFT peuvent apporter une vraie contribution.

VOUS RETROUVEREZ TOUTES LES INFORMATIONS
CONCERNANT CES RENCONTRES
sur le site www.fncofor.fr en cliquant sur :



Chartes Forestières
de Territoire